

ARRETE MUNICIPAL

N°2026/PM/134

OBJET : VOIRIE — OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC — « UN ÉTÉ À NANGIS » 2026 — DU 4 JUILLET AU 1^{ER} AOÛT 2026 — PARC DU CHATEAU ET STADE MUNICIPAL - NANGIS

Clotilde LAGOUTTE, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques (Article L2111 -1),

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, quatrième partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté municipal n°2026/DSG/DGS/CL/059 en date du 16/04/2026, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Michel BILLOUT, 3ème Adjoint au Maire,

VU la demande, en date du 28 mai 2025, du Service Municipal de la Jeunesse souhaitant organiser une manifestation intitulée « UN ÉTÉ À NANGIS 2026 »,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la bonne tenue de la manifestation,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité territoriale de prévoir et garantir la sécurité des participants,

Information aux riverains : Affichage de l'arrêté municipal selon la réglementation en vigueur.

ARRÊTÉ

Article 1 : La Ville de Nangis est autorisée à organiser une manifestation intitulée « un été à Nangis » **du samedi 4 juillet au samedi 1^{er} août 2026**, dans le Parc du Château et dans le stade municipal Émile Chesnot à Nangis.

Article 2 : Les services techniques municipaux installeront, dans le Parc du Château, deux containers le **jeudi 3 juillet et ce jusqu'au lundi 3 août 2026** ainsi qu'un bac à sable.

Article 3 : La manifestation se déroulera selon la programmation suivante :

- **Le 04/07/2026**
 - Journée sur le thème du vélo en partenariat avec la CCBN
 - Activités autour du vélo, jeux, parcours, stands associatifs au niveau du stade
 - Spectacle de BMX dans le parc
 - Maison du vélo installée pour 1 semaine sur le parking du parc (terrain stabilisé)
 - Dans le parc : structures gonflables, Nangis plage (bac à sable et jeux), activité BMX
 - Le soir : ciné plein air Gollo et Ritchie de 22h00 à 00h00
- **Le 08/07/2026**

- Journée “ multisports ” dans le parc
 - Activités sportives associatives et SMJ (pétanque, pole dance, handball, zumba, E-Sport etc....)
 - Activités jeux en bois par Coli'brie
 - Buvette tenue par l'association des boulistes
 - Le soir : concerts 2 groupes : KJVRT Musique et Mango Roots de 20h00 à 00h30
- **Le 09/07/2026**
- Journée “ détente ” dans le parc
 - Structure gonflable, jeux, ateliers affiches et défis avec le secours populaire
 - Police municipale : atelier plateau en collaboration avec le secours populaire
 - Buvette tenue par l'association des boulistes
 - Fin à 19h00
- **Le 10/07/2026**
- Journée “ tous en jeux ” dans le parc
 - Animations et défis toutes générations
 - Démonstration boulistes
 - Structure gonflable
 - Ateliers affiches et défis secours populaire
 - Fin à 19h00
- **Le 11/07/2026**
- Journée “ musique et danse ” dans le parc
 - Ateliers initiation danse et instruments de musique par les associations
 - Animation jeux autour du thème
 - Intervention association batucada pour défilé de costume toutes les heures de 14h à 17h (20min chaque passage).
 - Buvette et repas par l'association batucada
 - Spectacle musique et danse avec la batucada de 20h30 à 23h00
- **Le 15/07/2026**
- Journée “ foot ” dans le parc
 - Structures gonflables Bubble foot et babyfoot humain
 - Initiations et animations autour du thème
 - Petits matchs au stade
 - Activités jeux en bois Coli'brie
 - Buvette par l'association du foot “ Espérance Sportive Nangissienne ”
 - Ciné plein air : retransmission du match de football de 20h00 à minuit
- **Le 16/07/2026**
- Journée “ multi jeux ” au parc
 - Structure gonflable géante (cible avec foot velcro)
 - Multi jeux, compétitions, initiation pétanque
 - Buvette tenue par l'association des boulistes
 - Atelier affiches et défis par le secours populaire
 - Atelier tri sélectif animé par la Police municipale
 - Fin à 19h00

- **Le 17/07/2026**
 - Journée "chasse au trésor " dans le parc et autour du château
 - Atelier affiches et défis par le secours populaire
 - Nangis plage (bac à sable, jeux, structure gonflable)
 - Fin à 19h00

- **Le 18/07/2026**
 - Journée " culture manga " dans le parc
 - Animations : calligraphie, dessin manga, maquillage enfants, origami
 - Association judo pour initiation
 - Structures gonflables sumo
 - Buvette tenue par l'association " INCIPIT "
 - Ciné plein air : les enfants loups de 22h00 à minuit

- **Le 22/07/2026**
 - Journée " sports de combat " dans le parc
 - Démonstration de krav maga, capoeira, boxe, MMA
 - Initiation judo-karaté
 - Ateliers affiches et défis secours populaire.

- **Le 23/07/2026**
 - Journée " arts du spectacle " dans le parc
 - Ateliers et animations : théâtre, cirque, mimes, matches d'impro
 - Nangis plage
 - Fin à 19h00

- **Le 24/07/2026**
 - Journée " tous à l'eau " dans le parc
 - Structure gonflable ventre glisse
 - Jeux et animations autour de l'eau
 - Affiches et défis secours populaire
 - Nangis plage
 - Fin à 19h00

- **Le 25/07/2026**
 - Journée " Ibiza style "
 - Ateliers maquillage enfants et créatifs
 - Animations jeux et association des boulistes
 - Structure gonflable ventre glisse
 - Nangis plage
 - Soirée dansante avec DJ Keidi de 20h00 à minuit

- **Le 29/07/2026**
 - Journée " Nang'art "
 - Ateliers créatifs et ateliers photos
 - Atelier Nangis ville propre avec le secours populaire, déambulation par groupes

- dans la ville pour ramasser les déchets
- 18h clôture des ateliers affiches et défis avec remise de récompenses
- Cinéma plein air "en fanfare" de 22h00 à minuit

- **Le 30/07/2026**

- Journée " Koh Lanta en famille " dans le parc
- Pleins de jeux et défis sportifs et cognitifs
- Nangis plage
- Fin à 19h00

- **Le 31/07/2026**

- Journée " vendredi tout est permis ! "
- Multi jeux par équipes
- Défis sportifs
- Tables de jeux (échecs, dames, domino...)
- Nangis plage
- Fin à 19h00

- **Le 01/08/2026**

- Journée " Urban style " - clôture de l'évènement
- Ateliers graph'
- Démonstration et initiation hip hop et break dance
- Buvette association des parents d'élèves
- Nangis plage
- Concert de 20h00 à 01h00

Article 4 : En cas d'intempéries, les cinés plein air seront projetés dans la salle de cinéma La Bergerie et les autres évènements seront annulés. Quant au spectacle de BMX prévu le 4 juillet, il pourra être donné dans la halle des sports au lieu du petit terrain de tennis dans le parc.

Article 5 : Durant la période indiquée à l'article 1, l'organisateur pourra accueillir dans le Parc du Château, des camions de types « Foodtrucks » afin de proposer de la restauration sur place.

Article 6 : L'organisateur devra veiller à maintenir, en permanence, le domaine public en bon état de propreté.

Article 7 : L'affichage du présent arrêté est à la charge de l'organisateur.

Article 8 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 9 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté municipal, publié sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois à compter de la signature dudit arrêté municipal.

Copie de cet acte sera transmise à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Nangis,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nangis,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Madame la Directrice du service Culture, Evènementiel et Associations,
- Madame la Directrice du Service Communication et Relations Publiques,
- L'organisateur.

Fait à Nangis, le 26/06/2026
 Pour le Maire et par délégation,
 Le 3^{ème} Adjoint au Maire en charge
 de la tranquillité des habitants, du
 développement numérique et des marchés
 publics
 Michel BILLOUT



Acte non transmissible en Sous-Préfecture
 Rendu exécutoire par la publication
 ou notification
 le...../...../2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de Madame le Maire de Nangis.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr